

20130204_DL_04

OBJET :
Budget primitif 2013

Date de convocation :
29 janvier 2013

Date de séance :
4 février 2013

Date d'affichage :
15 février 2013

Membres en exercice : 40

Membres présents : 10

Membres votants : 12

ABSENTS et VOTE : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille treize, le 4 février à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel BEAUPERE, Michel CAPON, Daniel CARPENTIER, Patrice LETALLE, Luc LHEUREUX, Serge OLIVIER, Gérard PRUVOT, Michel WATELAIN et Jean-Marc WISSOCQ.

Pouvoirs :

Jean-Pierre TETU à Jean François VASSEUR
Claude BARDOUX à Daniel BEAUPERE

Secrétaire de séance : Patrice LETALLE

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du comité syndical lors de sa séance du 7 décembre 2012
- Vu le projet de Budget Primitif de l'exercice 2013,

DELIBERE

ARTICLE 1 - Le Budget Primitif de l'exercice 2013 est approuvé.

ARTICLE 2 - L'équilibre par section du budget principal est obtenu en effectuant un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 20 174,00 €.

ARTICLE 3 - L'équilibre par section du budget annexe est obtenu en effectuant un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 2 675 365,00 €.

ARTICLE 4 - Le crédit de 1 000 € ouvert à l'article 6536 du budget principal est réservé à la couverture des frais de représentation du Président.

ARTICLE 5 - Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.